



**PROCES VERBAL DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015 A 19 H 00**

**Présents :** MM. Mmes HECQ - ARGUILLERE - DUWEZ - DUPUIS - CANDELIER - HESPELLE - LORENC - BUSSY - BOURDON- DORE - BIZERAY - LELEU - CAVROIS - RIBAU - PERNOT- BENRACHED - VIEGAS - BETOURNE - PAREZ - LEGRAIN - DEMEY.

**Absents :** MM. Mmes LELEU (jusque 19h10), CAVROIS (jusque 19h34), EL HAMINE (procuration à M. LEGRAIN), GAILLARD

**Secrétaire de séance :** M. BENRACHED.

Monsieur le Maire annonce une interruption de séance pour permettre aux membres du conseil municipal jeunes nouvellement élu de s'exprimer. Il explique pour ces derniers qu'en effet le protocole régissant la tenue d'un conseil municipal ne permet qu'aux conseillers municipaux de s'exprimer pendant la séance lorsque le maire leur donne la parole.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Installation de M. DEMEY au conseil municipal en lieu et place de M. NIVEL et remplacement de ce dernier dans les commissions Travaux/Sécurité et Urbanisme/ Environnement.
2. Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal
3. Présentation du CMJ
4. Tarif cantine CLSH pour les extérieurs
5. Participation RAM DAM
6. Participation résiduelle de la commune pour solde SIVOM Brunehaut 2014 : 7970 €
7. Permanences des 22 et 29 mars 2015
8. tirage au sort de 6 noms pour le jury d'assises
9. Ouverture de crédit pour les dépenses d'investissement en attendant le vote du BP
10. Remboursement d'indemnités journalières
11. Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal
12. Liste des marchés publics passés en 2014

13. Mise en place d'une astreinte pour les services techniques
14. Repas de cantine personnel et de leurs enfants (à compter de septembre).
15. Information sur le recrutement des agents de la commune
16. Modification d'attribution des tickets restaurants
17. Demande de Subvention
18. Questions de Mme BAUDELLOT

**1. Installation de M. DEMEY au conseil municipal en lieu et place de M. NIVEL et remplacement de ce dernier dans les commissions Travaux/Sécurité et Urbanisme/ Environnement - M. le Maire.**

M. le Maire : « rappelle que M. NIVEL a remis sa démission en tant que conseiller municipal à M. le Maire en date du 6 décembre 2014. C'est le colistier suivant de la liste « Gérer Anzin-Saint-Aubin Ensemble, Autrement » M. Jean-Claude DEMEY que nous accueillons aujourd'hui au sein du conseil municipal.

Ce dernier intégrera les commissions laissées vacantes par M. NIVEL : « Travaux/Sécurité » et « Urbanisme/Environnement ».

Il propose à M. DEMEY de prendre la parole si ce dernier le souhaite.

M. DEMEY : « Remercie le maire pour son accueil et souhaite travailler aussi bien que M. NIVEL lors de son mandat.

M. le Maire : « rappelle le travail accompli par M. NIVEL au cours du 1<sup>er</sup> mandat, notamment au sein des commissions urbanisme et travaux».

Arrivée de Sylvie LELEU à 19h10.

**2. Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal - M. le Maire**

M. le Maire : « demande aux membres du conseil d'approuver le PV de la séance du 12 Novembre 2014. Y-a-t-il des questions ou des remarques à propos de ce dernier ? Il passe donc au vote et explique aux enfants que le registre circulant dans l'assemblée contient le procès verbal de la dernière réunion. La présente réunion donnera lieu également à un compte-rendu qui sera présenté pour approbation lors du conseil municipal suivant. »

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	20	21	21	0	0

**3. Présentation du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) - Fabrice DUWEZ**

M. Fabrice DUWEZ : « présente au conseil municipal les enfants de l'école Lucie Aubrac élus le 6 janvier dernier au Conseil Municipal Jeunes par leurs camarades de classe. »

La séance est interrompue et les enfants présentent leurs projets (par ordre alphabétique) :

<b>Maud ARGUILLERE</b> 9 ans et demi, CM1	Installer des bancs dans la commune et dans la cour de l'école, inviter des intervenants dans les classes, créer une aire de pique-nique dans la coulée verte, agrandir l'île aux enfants
<b>Arthur BOUFFEL</b> 10 ans, CM1	Installer une araignée sur l'île aux enfants et des buts de football à côté de l'île aux Enfants »
<b>Jeanne Coursier,</b> bientôt 10 ans, CM1	Agrandir le garage à vélos à l'école, organiser la fête de la musique, organiser un feu d'artifices, organiser une sortie en fin d'année pour chaque classe
<b>Inès DUHAMEL,</b> 10 ans, CM2	Compléter les réseaux de pistes cyclables existants, mettre en place des chemins pédestres, mettre en place un skate-parc, changer les décorations de Noël, organiser plus fréquemment l'opération « nettoyons la nature ».

<b>Marie GINESTI,</b> <b>10 ans, CM2</b>	Améliorer les bâtiments communaux, agrandir l'île aux enfants, mettre en place un ciné-club avec le visionnage d'un film une fois par trimestre, donner une collation aux élèves de l'école, mettre plus de bandes dessinées à la médiathèque, revoir les horaires de la médiathèque, installer un mur d'escalade dans la salle des fêtes.
<b>Amélie LAMBERT,</b> <b>9 ans ½, CM1</b>	Aménager le parking devant la salle Marcel Paul, améliorer les menus de la cantine, réparer les gouttières de l'école, changer les ordinateurs de l'école, chauffer la salle Marcel Paul.
<b>Ambroise LEPETIT,</b> <b>9 ans, CM1</b>	Organiser une course d'orientation dans Anzin-Saint-Aubin en rapport avec le patrimoine de la commune, mettre en place un skate-parc, mettre en place un ciné-club, lutter contre les déjections canines, installer des bancs dans la commune.
<b>Clara MARTEL,</b> <b>10 ans ½, CM2</b>	Faire plus de places de parking autour des écoles, avoir plus de jeux dans la commune, améliorer l'accès à la médiathèque en venant de l'école, lutter contre les déjections canines, mettre des bancs et des poubelles dans la commune, améliorer l'état des routes (trous...).

La 1<sup>ère</sup> réunion du CMJ a eu lieu le 16 janvier, au cours de laquelle les enfants ont pu évoquer leurs projets.

M. le Maire : « Nous leur donnons la parole car ils souhaitent s'exprimer pour la cérémonie des vœux. Malheureusement, les circonstances nous ont conduits à réduire cette dernière pour la transformer en cérémonie citoyenne. Nous avons donc saisi cette occasion de les laisser s'exprimer devant le conseil municipal.

Le compte-rendu de la réunion du 16 janvier est sur les tables pour les conseillers municipaux. Benjamin GORIN est l'employé de la commune qui encadre le dispositif du Conseil Municipal Jeunes.

Le Maire remercie les enfants pour leur implication et demande s'il y a des questions dans la salle.

De façon générale, les enfants sont félicités pour leurs idées qui sont à la hauteur de celles que les adultes peuvent avoir. Le vœu est émis qu'en tenant compte des budgets il sera possible de répondre à leurs attentes.

Il est rappelé aux enfants que leur travail principal sera de faire des choix parmi leurs différents projets, en priorisant entre eux ceux qui leur paraissent essentiels (bancs, aires de jeux,...) mais aussi comment, une fois hiérarchisée, c'est comme avec le conseil municipal pour la commission travaux, il faut mettre un prix en face et le proposer aux élus pour ensuite l'intégrer au budget primitif. Une somme globale est proposée aux élus qui acceptent ou rejettent.

Mme HESPELLE indique que le sondage pour la cantine doit être distribué à la fin de la semaine pour que les parents et leurs enfants en discutent pendant les vacances.

#### 4. Tarif cantine CLSH pour les extérieurs - Mme HESPELLE

Mme HESPELLE rappelle que le tarif de la cantine pour les centres de loisirs des petites vacances est actuellement fixé à 4,00 € par repas, sans dégressivité et sans distinction entre les Anzinois et les enfants extérieurs à la commune.

Elle propose de conserver le tarif à 4,00 € pour les enfants d'Anzin-Saint-Aubin et de mettre en place un tarif pour les extérieurs (y compris ceux qui fréquentent les écoles de la commune) à 4,50 €.

M. DEMEY demande ce que nous faisons pour les résidents anzinois qui vont à l'école sur l'extérieur ?

Mme HESPELLE : Ils ont le tarif anzinois puisqu'ils habitent ici. De même, pour répondre à la question qui avait été posée lors de la commission scolaire par Mme PAREZ, les enfants qui habitent à l'extérieur peuvent venir avec un tarif « extérieur ».

M. le Maire rappelle à l'intention des enfants du CMJ que l'ordre du jour de la commission scolaire était très étoffé. Les élus échangent en commission et certains des points qui y sont évoqués passent ensuite en conseil municipal.

Idem pour les autres commissions dont les travaux sont soumis aux élus. Sur certains sujets évoqués par M. DEMEY et Mme PAREZ, il n'y avait pas nécessité de prendre une délibération puisque le dispositif existait déjà, par exemple les tarifs pour les enfants extérieurs à la commune pour le CLSH et pour les TAP.

M. DEMEY demande à avoir les comptes-rendus des différentes commissions.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	20	21	21	0	0

#### 5. Participation RAM DAM - Mme PERNOT

Mme PERNOT rappelle aux membres présents que la commune d'Anzin-Saint-Aubin a signé une convention pour être membre du RAM DAM. Ce dernier organise des réunions avec les professionnels d'assistance maternelle, les mamans et les bébés chaque semaine, à la médiathèque (25 à 30 enfants y participent).

Le conseil d'administration de la structure, réuni sous la présidence du maire de Acq le 10 février 2015 a arrêté le montant des participations à régler au titre de l'exercice 2015, comme suit :

- résiduel 2014 (20% sur la base des frais réels), soit 893,60 €
- avance 2015 (80% sur la base des frais prévisionnels), soit 2.316,90 €

M. le Maire explique que le RAM DAM se réunit tous les mardis matins à la médiathèque UDERZO. C'est un regroupement de communes qui mutualisent leurs participations afin de permettre aux assistantes maternelles, aux parents et aux professionnels de la petite enfance de travailler ensemble sur des animations et des activités axées sur l'éveil des tout petits.

Il propose de passer au vote.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	20	21	21	0	0

#### 6. Participation résiduelle pour le SIVOM BRUNEHAUT au titre de l'exercice 2014 - Mme HESPELLE

M. le Maire : comme pour le RAM DAM, le SIVOM est un regroupement entre les communes d'Anzin-Saint-Aubin et Sainte-Catherine destiné à assurer la prise en charge des centres de loisirs des grandes vacances. La direction du mois de juillet est assurée par l'équipe d'Anzin-Saint-Aubin et celle du mois d'août est assurée par Sainte-Catherine.

Mme HESPELLE : informe les membres du conseil municipal que 195 enfants d'Anzin-Saint-Aubin (pour 2028j) ont participé aux centres de loisirs du SIVOM Brunehaut en juillet et août 2014.

Reste à la charge du SIVOM, une fois les participations des familles et de la CAF déduites, un résiduel de 99.737,85 €, soit 17,23 € par jour (17,37€ en 2013).

La participation de la commune d'Anzin-Saint-Aubin se monte à :

$2.028j \times 17,23 \text{ €} = 34.942,44 \text{ €}$  arrondis à 34.945,00 €

Il convient de déduire pour la commune le coût d'un agent mis à disposition, soit 1.000 €.

D'autre, la participation des extérieurs est répartie entre les deux communes comme chaque année, soit :

$235j \text{ (26 enfants)} \times 17,23 \text{ €} = 4.049,05 \text{ €}$  arrondis à 4.050,00 € / 2 = 2.025,00 € par commune.

Un acompte de 28.000,00 € ayant été versé au SIVOM Brunehaut sur l'exercice 2014,

$(34.945 \text{ €} + 2.025 \text{ €}) - 1.000 \text{ €} - 28.000 \text{ €} = 7.970 \text{ €}$ .

Elle demande de bien vouloir fixer le montant de la participation complémentaire de la commune d'Anzin-Saint-Aubin à **7.970 €**.

Mme CAVROIS arrive à 19h34. Elle participe au vote à partir de cet instant : 21 présents et 22 votants.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	22	22	0	0

#### 7. Permanences des 22 et 29 mars 2015 - M. le Maire

M. le Maire rappelle que des élections départementales se dérouleront les 22 et 29 mars prochains. Il demande aux élus de bien vouloir noter sur leurs agendas les permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les deux tours.

#### ELECTIONS DEPARTEMENTALES 22 MARS 2015

##### Bureau de vote n° 1

Horaires	Noms et qualités
8h00 - 10h30	David HECQ : Président Stéphanie HESPELLE : Assesseur DEMEY Jean-Claude : Assesseur PERNOT Delphine : Assesseur
10h30 - 13h00	Fabrice DUWEZ : Vice-Président Thierry BUSSY : Assesseur LELEU Sylvie : Assesseur
13h00 - 15h30	David HECQ : Président Hedi BENRACHED : Assesseur BOURDON Dominique : Assesseur
15h30 - 18h00	Fabrice DUWEZ : Vice-Président BETOURNE Vincent : Assesseur PAREZ Martine : Assesseur

#### ELECTIONS DEPARTEMENTALES 22 MARS 2015

##### Bureau de vote n° 2

Horaires	Noms et qualités
8h00 - 10h30	Karine ARGUILLERE : Présidente Gérard LORENC : Assesseur EL HAMINE Valérie : Assesseur VIEGAS Solange : Assesseur
10h30 - 13h00	Caroline DUPUIS : Vice-Présidente Jean-Marc CANDELIER : Assesseur DORE Corinne : Assesseur
13h00 - 15h30	Karine ARGUILLERE : Présidente Patrick BIZERAY : Assesseur RIBAU Alfred : Assesseur
15h30 - 18h00	Caroline DUPUIS : Vice-Présidente CAVROIS Béatrice : Assesseur LEGRAIN Dominique : Assesseur

#### ELECTIONS DEPARTEMENTALES 29 MARS 2015

##### Bureau de vote n° 1

Horaires	Noms et qualités
8h00 - 10h30	David HECQ : Président BOURDON Dominique : Assesseur BETOURNE Vincent : Assesseur PAREZ Martine : Assesseur

<b>10h30 - 13h00</b>	Fabrice DUWEZ : Vice-Président Stéphanie HESPELLE : Assesneur Hedi BENRACHED : Assesneur
<b>13h00 - 15h30</b>	David HECQ : Président Thierry BUSSY : Assesneur LELEU Sylvie : Assesneur
<b>15h30 - 18h00</b>	Fabrice DUWEZ : Vice-Président DEMEY Jean-Claude : Assesneur PERNOT Delphine : Assesneur

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES 29 MARS 2015**

Bureau de vote n°2

<b>Horaires</b>	<b>Noms et qualités</b>
<b>8h00 - 10h30</b>	Karine ARGUILLERE : Présidente CAVROIS Béatrice : Assesneur LEGRAIN Dominique : Assesneur DORE Corinne : Assesneur
<b>10h30 - 13h00</b>	Caroline DUPUIS : Vice-Présidente Jean-Marc CANDELIER : Assesneur VIEGAS Solange : Assesneur
<b>13h00 - 15h30</b>	Karine ARGUILLERE : Présidente Patrick BIZERAY : Assesneur RIBAU Alfred : Assesneur
<b>15h30 - 18h00</b>	Caroline DUPUIS : Vice-Présidente EL HAMINE Valérie : Assesneur Gérard LORENC : Assesneur

Bien vouloir notifier par mail à Mme TOURNEMAINE les modifications si les élus souhaitent échanger leurs permanences.

**8. Tirage au sort de 6 noms pour le jury d'assises - M. le Maire**

A partir de la liste électorale arrêtée au 31/12/2014, M. le Maire demande aux enfants du CMJ de bien vouloir procéder au tirage au sort de 6 personnes de plus de 23 ans au cours de l'année civile 2016. Il rappelle également que le tirage au sort de toute personne radiée, pour quelque raison que ce soit, de la liste générale, sera considéré comme nul.

Les jurys d'assises sont appelés à siéger pour les affaires criminelles. Ce sont des dossiers lourds et complexes.

Il demande aux enfants, à tour de rôle, de bien vouloir donner un chiffre entre 1 et 174 pour les pages et entre 1 et 15 pour les inscrits. Les personnes suivantes sont tirées au sort.

Page 7 : M. BEAREZ ETIENNE - 17 RUE DU MONT ROBETTE - électeur 103

Page 98 : Mme LEMAIRE PAULINE - 57 RUE BRIQUET TAILLIANDIER - électeur 1469

Page 19 : M. BRISSON THOMAS - 14 RUE DE LA CAVEE - électeur 276

Page 12 : M. BOCQUET NICOLAS - 30 BIS RUE DU MARECHAL HAIG - électeur 177

Page 173 : M. VAN DEN MEERSCHAUT - 42 QTER RUE SADI CARNOT - électeur 2590

Page 74 : M. GRIOCHE ANDY 12 RUE CHARLES GOUDEMAMAND - électeur 1110

**9. Ouverture de crédit pour les dépenses d'investissement en attendant le vote du BP - Mme DUPUIS**

Mme DUPUIS rappelle que la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 permet jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront repris au budget lors de son adoption.

Le comptable est alors en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précisera le montant et l'affectation des crédits.

Dans ces conditions, Mme DUPUIS propose aux membres du conseil municipal de voter une ouverture de crédit aux articles suivants :

- 2151 : voiries - pour 16.000,00 €
- 2183 : matériel informatique pour 26.000,00 €

M. le Maire apporte une petite précision pour les enfants. Dans une mairie, il y a séparation entre celui qui dit de faire la dépense, l'ordonnateur, et celui qui paye, le comptable.

Le Maire engage les dépenses si le conseil municipal a voté la ligne budgétaire. Ici, nous engageons des dépenses pour des achats en investissement et ces commandes pourront être faites.

M. LEGRAIN regrette qu'il n'y ait pas eu de commissions finances avant cette réunion et souhaiterait un débat d'orientation budgétaire et regrette que le budget soit voté en retard.

Mme DUPUIS rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Elle souligne également qu'il n'y a jamais eu de retard pour le vote du budget qui a toujours été approuvé par le conseil municipal et transmis à la préfecture dans les délais réglementaires. Elle regrette l'absence de M. LEGRAIN lors de la dernière commission finances et informe les membres du conseil que la prochaine aura lieu le 10 mars à 19h00.

M. CANDELIER informe les membres que la commission travaux se déroulera le 3 mars à 19h00 en mairie. En ce qui concerne les travaux en cours, les panneaux de signalisation vont être commandés la semaine prochaine. Beaucoup d'entre eux sont obsolètes ou absents depuis longtemps.

M. le Maire précise que les dépenses d'investissements concernés par cette délibération sont les TBI pour les écoles et le renouvellement des licences pour certains logiciels.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	22	22	0	0

#### 10. Remboursements d'indemnités journalières - Mme DUPUIS

Mme DUPUIS propose aux membres du conseil de bien vouloir accepter un chèque de remboursement de la société APRIL qui correspond à des remboursements d'indemnités maladie pour des agents en 2014 et reçu après le conseil municipal du 12 novembre 2014.

Le montant s'élève à 1.382,91 €.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	22	22	0	0

#### 11. Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal - M. CANDELIER

Un agent des services techniques a obtenu un avis favorable de la commission paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Bruay-Labuisnière, pour avancer au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (dossier déposé pour la commission paritaire de décembre mais cette dernière avait été reportée).

M. CANDELIER propose aux membres du conseil de créer le poste d'agent de maîtrise principal pour pouvoir nommer l'agent en place (il n'y aura pas de recrutement d'un nouvel agent) et le poste actuel d'agent de maîtrise sera retiré des effectifs.

Si le conseil municipal approuve cette création de poste, une convocation lui sera envoyée dès la semaine prochaine. Il lui sera indiqué son nouveau poste et les nouvelles responsabilités qui en découlent.

M. DEMEY demande l'organigramme des services de la mairie, avec le nom, le grade et la fonction des agents en poste.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	22	22	0	0

**12. Liste des marchés publics passés en 2014 - Mme DUPUIS**

Conformément à la législation qui impose sa publication avant le 31 mars de chaque année, Mme DUPUIS donne lecture aux membres de la liste des marchés passés en 2014.

*(suivant l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics)*

**MARCHÉS DE TRAVAUX**

**MARCHÉS DE TRAVAUX CONCLUS EN 2014**

dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 euros HT et inférieur à 90 000 HT

N° et objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire et code postal
NEANT		

**MARCHÉS DE TRAVAUX CONCLUS EN 2014**

dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros HT et inférieur aux seuils de procédures formalisées mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics

N° et objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire et code postal
N° 2014-05 MAPA : Changement, entretien, maintenance des installations d'éclairage public, pose et dépose des illuminations de fin d'année.	11/08/2014	Société CITÉOS-SANTERNE - 62054 SAINTE-CATHERINE CEDEX
N° 2014-07 MAPA : Travaux d'entretien de voiries	20/11/2014	Société SADE - 62320 ROUVROY

**MARCHÉS DE TRAVAUX CONCLUS EN 2014**

dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédures formalisées mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics

N° et objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire et code postal
NEANT		

**MARCHÉS DE FOURNITURES**

**MARCHÉS DE FOURNITURES CONCLUS EN 2014**

dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 euros HT et inférieur à 90 000 HT

N° et objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire et code postal
N° 2014-01 MAPA : Fourniture, installation et montage du mobilier de la médiathèque.	31/01/2014	<p><b><u>Lot n° 1 : mobilier de consultation</u></b> S.A.R.L. B.C. INTERIEUR - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE</p> <p><b><u>Lot n° 2 : mobilier de bureau et design pour la partie médiathèque</u></b> S.A.R.L. MOT DE PASSE - 59100 ROUBAIX</p> <p><b><u>Lot n° 3 : signalétique</u></b> Société DEMCO - 33692 MÉRIGNAC</p> <p><b><u>Lot n° 4 : mobilier des salles associatives et réserve</u></b> S.A.S NOUVELLE EDIBURO - 92050 NANTERRE</p>



N° 2014-02 MAPA : Fourniture, installation, maintenance de la technologie RFID pour l'identification, la protection antivols et l'automatisation des prêts-retour des documents de la médiathèque.	16/05/2014	Société NEDAP - 95611 ERAGNY-SUR-OISE
--	------------	---------------------------------------

**MARCHÉS DE FOURNITURES CONCLUS EN 2014**

dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros HT et inférieur aux seuils de procédures formalisées mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics

N° et objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire et code postal
N° 2013-06 MAPA : Acquisition de documents pour la médiathèque.	17/02/2014	Lot n° 1 : ouvrages et fiction adultes S.A. FURET DU NORD - 59463 LOMME  Lot n° 2 : ouvrages et documentaires adultes S.A.S. ALIZE - 93200 SAINT-DENIS  Lot n° 3 : ouvrages et fiction jeunesse S.A.R.L. AU PIED DE LA LETTRE - 62000 ARRAS  Lot n° 4 : ouvrages et documentaires jeunesse S.A. FURET DU NORD - 59463 LOMME  Lot n° 5 : documents sonores S.A. GAM - 74008 ANNECY  Lot n° 6 : DVD tous publics S.A.S. COLACO - 69750 DARDILLY  Lot n° 7 : BD adultes et jeunesse S.A. CAP NORD - 62000 ARRAS

**MARCHÉS DE FOURNITURES CONCLUS EN 2014**

dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédures formalisées mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics

N° et objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire et code postal
NEANT		

**MARCHÉS DE SERVICES****MARCHÉS DE SERVICES CONCLUS EN 2014**

dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 euros HT et inférieur à 90 000 HT

N° et objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire et code postal
N° 2013-07 MAPA : Entretien du fil d'eau et d'une partie de la chaussée.	04/03/2014	Société N.V.R.D. - 62118 FAMPOUX
N° 2014-06 MAPA : Fourniture de repas pour la cantine scolaire et les centres de loisirs des petites vacances et du mercredi pour une durée de 1 an non reconductible.	11/08/2014	Société API RESTAURATION - 62590 OIGNIES

**MARCHÉS DE SERVICES CONCLUS EN 2014**

dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros HT et inférieur aux seuils de procédures formalisées mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics

N° et objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire et code postal
NEANT		

**MARCHÉS DE SERVICES CONCLUS EN 2014**

dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédures formalisées mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics

N° et objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire et code postal
NEANT		

M. le Maire explique aux enfants que la procédure est rébarbative mais comme le conseil municipal m'a donnée une délégation de signature pour les marchés de la commune, j'ai l'obligation de communiquer ces derniers une fois par an après le 31 décembre pour l'année N-1 (2014 par exemple), avant que cette liste soit publiée avant le 31 mars N+1 (2015 comme ici). Les marchés dont les montants sont très importants doivent répondre aux critères de ce que l'on nomme un appel d'offre. Ces derniers, ainsi que les autres appels à concurrence dont l'objet d'une étude des offres et d'une attribution.

M. LEGRAIN demande au Maire ce qu'il en est du marché avec NCS. Cette société est en liquidation judiciaire et son dirigeant a des ennuis pour payer ses factures. Qu'en est-il donc du reversement de la part qui concerne la CUA ? Quelles perspectives a la commune de pouvoir rompre le contrat qui nous inflige une double peine : nous payons NCS et nous devons couvrir le déficit de recettes pour la CUA ? Il demande une copie du contrat passé avec NCS.

M. le Maire l'informe qu'il n'y a pas de reversement à la CUA et donc pas de manque à gagner. Il n'y a pas de retour pour le délégant (la CUA) et s'il y a un problème c'est pour ARRAS NETWORKS (le délégataire).

Ce qui nous importe, c'est que la prestation soit assurée.

Avec la montée en débit et l'amélioration du haut débit pour alimenter les écoles et la médiathèque par exemple, nous n'aurons bientôt plus besoin de cet accès à la fibre.

Nous restons vigilants sur la situation car derrière il y a des employés.

Idem pour le golf, il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu. La justice fait son travail, les procédures sont en cours et quand elles seront épuisées, nous verrons s'il y a une proposition de reprise.

Sur le golf j'aimerais faire une petite parenthèse. J'ai eu une rencontre avec des repreneurs potentiels qui souhaitent s'investir (VDN). M. LIGNIER de son côté souhaite faire appel des décisions. Il ne nous appartient pas de juger. Je pense d'abord aux salariés.

Il ne faut pas oublier également que si les terrains restent trop longtemps sans entretien, il deviendra très difficile ensuite de reprendre le golf sans de gros travaux.

### 13. Mise en place d'une astreinte pour les services techniques - M. CANDELIER

M. CANDELIER rappelle aux membres du conseil municipal que les agents des collectivités territoriales peuvent bénéficier d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur :

- lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte ;
- lorsque des obligations liées au travail imposent à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou en un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, sans qu'il y ait travail effectif.

Il indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Cela concerne des événements climatiques (neige, inondation, etc.) ou des manifestations particulières (fête locale, concert, etc.).

La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié.

Il propose donc également la mise en place de périodes de permanence dans les cas suivants : événements climatiques (neige, inondation, etc.) ou des manifestations particulières (fête locale, concert, etc.).

Sont concernés les emplois suivants :

Agents techniques,  
Agents de Maîtrise,

Ces périodes pourront être effectuées par des agents titulaires ou non titulaires.

Pourquoi mettre en place ce système ? Pour être réactif. En période hivernale du 15/12 au 15/03 et plus particulièrement en cas de gel cela ne sert à rien de faire le salage à 8h30 mais bien avant pour que les routes et les endroits stratégiques soient sécurisés avant le passage des véhicules.

M. DEMEY demande quel est le coût de cette astreinte. Ne pourrait-on pas jongler avec les horaires des agents pour ne pas avoir à payer d'heures supplémentaires en cas d'intervention ?

M. CANDELIER l'informe que le coût par semaine est de 149.08 € pour l'astreinte. En sus, toutes les heures effectuées doivent être payées. Pendant cette période d'astreinte, il n'y aura pas de permanence le samedi matin pour les services techniques.

Les interventions dans le cadre de l'astreinte durent environ 1h30 et s'étalent sur un maximum de 20 à 25 jours de sortie par hiver.

Il rappelle également que les services techniques sont les parents pauvres de la commune d'Anzin-Saint-Aubin. Il n'y a pas beaucoup de monde donc pas de marge de manœuvre.

M. LEGRAIN demande s'il est possible d'avoir le compte rendu de l'audit du personnel annoncé au conseil municipal du 8 octobre par MM. CANDELIER et RIBAU, ainsi que ses conclusions.

M. RIBAU lui répond que les démarches engagées se passent dans un bon état d'esprit avec le personnel des différents services. Il faut se mettre d'accord sur le terme audit. Ce sont des questions touchant aux ressources humaines.

M. le maire remercie MM. CANDELIER et RIBAU pour leur travail (ce dernier bénévolement). C'est un challenge très difficile car la Fonction Publique Territoriale a des statuts bien particuliers. L'objectif reste d'optimiser la productivité et le travail quotidien. Globalement, le personnel est compétent et dévoué. Il n'y a pas de compte rendu particulier, surtout beaucoup de discussion, un temps d'échange avec le personnel (déjà fait). Il faut que l'on s'accorde régulièrement en plus des temps d'échange avec les élus.

M. le Maire passe au vote.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	22	22	0	0

#### 14. Repas de cantine personnel et de leurs enfants (à compter de septembre) - M. le Maire

Certains agents souhaitent manger à la cantine scolaire. D'autres ont des enfants qui bénéficient aujourd'hui de la cantine scolaire à titre gratuit. M. le Maire propose que les agents communaux (Anzinois ou habitants à l'extérieur) ainsi que leurs enfants, payent le même tarif que les Anzinois.

Pour les agents communaux, à compter de la présente délibération.

Pour les enfants des agents communaux titulaires ou stagiaires à compter du mois de septembre 2015.

Il rappelle que c'est une tradition qui perdurait depuis 1995 mais n'avait pas fait l'objet d'une délibération. C'est la réflexion d'un stagiaire à propos de ses enfants qui nous a conduit à régulariser cette situation, compte tenu du besoin de maîtrise des dépenses publiques,

M. DEMEY demande des précisions sur l'organisation pour les agents communaux qui mangent à la cantine ? Quelles sont leurs conditions d'hygiène ? Combien de temps ont-ils ?

Mme HESPELLE répond que les agents qui mangent à la cantine le font pendant le repas des enfants mais dans des conditions d'hygiène très correctes. Elle propose, à la demande de Mme

PAREZ, aux élus qui le souhaitent de tester la cantine, en prévenant à l'avance pour la commande des repas, et en payant bien sûr.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	22	22	0	0

#### 15. Information sur le recrutement des agents de la commune - M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres présents que selon le code général des collectivités territoriales, il détient en propre des attributions dont l'exercice s'effectue sans que l'accord préalable du conseil municipal soit nécessaire.

En tant qu'autorité territoriale, il tient de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, des pouvoirs propres en matière de gestion du personnel communal (nomination, titularisation, avancement, positions, sanctions disciplinaires...).

On estime dans le CM qu'il faut être très vigilant pour la gestion des emplois.

Toutefois, dans un souci de transparence, M. le Maire annonce aux membres du conseil qu'il portera désormais devant le conseil municipal l'information tous les mouvements de personnel qui se feront dans la commune, même s'il n'est pas obligé de le faire.

On ne peut ni nommer les personnes ni donner leur salaire.

M. CANDELIER : nous avons le cas d'une dame en contrat unique d'insertion par le biais de la mission locale. Ce contrat cesse le 2 mars et ne sera pas reconduit.

Nous avons préféré travailler sur la base d'un regroupement du pôle femmes de ménage.

Un autre contrat unique d'insertion se terminera en septembre 2015 et ne sera pas reconduit.

Nous avons également 2 autres contrats qui se terminent en avril et mai et que je vous demande de reconduire pour une durée d'un an car sinon il n'y aurait plus assez de personnel aux services techniques. Pour mémoire je rappelle le non renouvellement d'un poste en contrat aidé en décembre 2014 qui a déjà réduit les effectifs des services techniques.

#### 16. Modification d'attribution des tickets restaurants - M. le Maire

Une délibération du conseil municipal a été prise en 2008 pour augmenter la valeur faciale des tickets restaurant accordés au personnel communal, limités à 14 tickets par mois, au prorata du nombre d'heures effectuées par les agents et quelle que soit leur situation administrative (fonctionnaire ou contractuel).

En raison des contraintes budgétaires qui s'imposent à la commune dans le cadre des diminutions de crédits de l'Etat, il propose aux membres du conseil municipal de mettre en place de nouvelles règles d'attribution, tant pour le nombre de tickets restaurant que pour la date à partir de laquelle les agents pourront en bénéficier en cas d'embauche. Cela fait partie des nouvelles mesures prises dans le cadre du travail effectué par MM. CANDELIER et RIBAU.

Mme CAVROIS S'absente.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	20	21	20	1	0

#### 17. Demande de subvention - M. le Maire

L'association sportive du Lycée Robespierre sollicite une subvention de la commune d'Anzin-Saint-Aubin pour participer aux frais de déplacement d'un jeune anzinois, Antoine DELEPORTE, domicilié 8 rue de la cavée, qualifié pour le championnat de France de Raid VTT qui se déroule en Guyane du 20 au 28 mars 2015 (voir annexe).

Je vous propose d'octroyer une subvention de 150 € à l'association sportive du Lycée Robespierre.

Mme PAREZ estime que c'est très généreux. Cette association demande de l'argent mais ne fait pas d'action pour financer le voyage.

M. le Maire précise que la commune d'ARRAS participera à hauteur de 300 à 400 € et Mme PERNOT informe les membres du conseil que le professeur de sports qui encadre l'action est un Anzinois.

M. LEGRAIN souhaite que seules les associations anzinoises bénéficient de subventions communales. Cette structure n'est pas anzinoise, il n'y a donc pas de raison d'octroyer une subvention.

M. le Maire rappelle l'exception faite pour les établissements scolaires accueillant des anzinois. Ce sont des jeunes qui montent des projets et n'ont pas encore pas bouclé leur budget. Au contraire de ce que dit Mme PAREZ, les jeunes organisent des actions pour participer au financement de leur voyage. Si ce projet d'autofinancement n'aboutit pas le voyage ne se fera pas ; c'est aussi le rôle des communes d'aider les jeunes. Cela ne semble pas saugrenu, le projet pédagogique étant encadré par un enseignant. Nous avons la chance d'avoir un jeune anzinois d'un tel niveau et nous devons l'encourager. De plus, les représentants de la commune sont toujours invités au bilan des actions que nous subventionnons.

La délibération est acceptée avec 18 voix pour. Les 4 conseillers de l'opposition votent contre (3 présents et une par procuration).

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	21	22	18	0	4

#### 18. Questions de BAUDELLOT - M. le Maire

Mme BAUDELLOT a envoyé un courrier au Maire pour lui demander de bien vouloir répondre à deux questions :

1/ concernant le déroulement de la cérémonie des vœux suite aux événements du début de mois de janvier.

Vœux écourté compte tenu du contexte national. Tous frustrés. Rectification avec 3 pages d'éditorial qui reprennent les points qui auraient dû être évoqués aux vœux.

2/ à propos des constructions en cours dans la commune pour le programme Pas-de-Calais Habitat.

M. le Maire rappelle à Mme BAUDELLOT qu'elle n'a pas le droit de prendre la parole en séance du conseil municipal, comme il l'a expliqué aux enfants du CMJ en début de séance.

#### Réponses :

1/ A propos de la cérémonie des vœux, comme je l'ai rappelé en début de séance, les circonstances très particulières des 7,8 et 9 janvier nous ont conduits à privilégier une cérémonie citoyenne, plus sobre.

Dans mon édito du mois de février qui fait trois pages, je reprends plus longuement les sujets que nous avons préparés avec mes adjoints pour la rétrospective 2014.

2/ Les règles du plan local d'urbanisme doivent être respectées, tant sur le plan de la commune que sur le plan de la CUA. Je donne la parole à Gérard LORENC, adjoint à l'urbanisme.

Ce dernier souligne que le programme de Pas-de-Calais Habitat a été défini pendant le précédent mandat. Il répond à de nouveaux critères « BBC » avec des matériaux différents, moins traditionnels. Ces constructions ne sont pas finalisées et il faudra attendre la fin de l'aménagement pour apprécier l'ensemble.

Enfin, Pas de Calais Habitat travaille ici sur des logements locatifs et la qualité ou l'originalité qu'un particulier pourrait mettre dans son budget ne peut pas se retrouver dans ce type de constructions, même si l'organisme HLM veille à produire des immeubles de qualité.

Comme on dit toujours « des goûts et des couleurs... »

Il précise quand même que ce projet reçoit une certaine adhésion puisque 60 demandes ont été déposées. Il est parfois intéressant quand on prend de l'âge de changer pour une maison plus petite. C'est un beau projet.

M. le Maire profite de ce thème pour aborder le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale qui est en cours. Il demande aux personnes présentes, chaque fois qu'elles voient des documents circuler sur ARRAS 2030, d'essayer de répondre pour participer à l'élaboration.

L'analyse rendue ce vendredi 13 février lors d'une réunion à la salle des Viviers avec la CUA a été très intéressante.

### Questions diverses

Le 8 juillet prochain : tour de France à Anzin-Saint-Aubin. Départ à 11h00 d'ARRAS. Une commande a été faite au COMMONWEALTH pour réaliser des points d'ancrage dans les communes qui ont des cimetières britanniques. Un survol en hélicoptère sera réalisé depuis Acq/Mont St Eloi. Les personnes qui souhaitent s'investir dans cette opération doivent se rapprocher de Thierry BUSSY.

Voisins vigilants : Signature officielle du protocole le 27 février en mairie d'Anzin-Saint-Aubin avec Mme LAUBIES Sous-Préfète et Secrétaire Générale de la Préfecture.

Montée en débit : Une réunion aura lieu le 13 mars à la médiathèque à 19h00.

Mme PAREZ : demande une meilleure gestion des informations comme l'annulation du conseil municipal du 21 janvier ou l'invitation aux vœux. Elle demande un encart dans le bulletin municipal.

M. le Maire répond qu'il y a un temps pour le débat électoral et un autre pour le travail en commun. Dans la mesure où notre commune n'est pas concernée, pourquoi bloquer une page complète du DASA avec 1/3 pour l'opposition et, obligatoirement, les 2/3 restants pour la majorité ? Rien n'empêche l'opposition de faire un tract s'ils ont des informations à faire circuler. Comme ce n'est pas obligatoire je reste sur cette position.

Nous travaillons d'autre part à réduire le volume du bulletin.

Prochaine réunion de conseil le 1<sup>er</sup> avril à 20h00.

Séance levée à 21h09.

Prochain CMJ le 25 mars.